Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221102-CP2022295-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

# DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

-----

# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022-10/4/17 DOSSIER N°5392

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2022/2023 : DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS)

## Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

## Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION

RAPPORTEUR: Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET: CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2022/2023: DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS)



#### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente.

Vu le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logements dans les collèges adopté le 30 juin 2014;

VU le budget de l'exercice.

VU le rapport CP2022-10/4/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide de donner un avis favorable aux demandes de dérogation à l'obligation de loger proposées par Monsieur le Directeur Académique pour l'année scolaire 2022/2023, conformément à l'annexe ci-joint.

Publié sur le site <u>www.creuse.fr</u> le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221102-CP2022295-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse **Valérie SIMONET**